

Fiche action 4-3

ETUDES DU RUISSELLEMENT EN ZONE URBAINE ET PERIURBAINE

Nature de l'action :

Cette action consiste à élaborer des études de ruissellement sur les collectivités les plus sensibles. La liste des études engagées sera fonction des enjeux et de l'animation mise en œuvre dans le cadre de l'axe précédent 4-2.

Ces études ne concernent pas la gestion des eaux pluviales urbaines visées par l'article L2333-97 du CGCT (collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales dans les aires urbaines).

Territoire concerné :

Périmètre de l'EPTB du bassin de l'Aude et tout particulièrement les communes de Narbonne, Sigean, Névian, Lézignan-Corbières, Trèbes, Carcassonne, Castelnaudary, Olonzac, Siran, Quillan, Limoux...

Description de l'action :

Il s'agit de lancer et de suivre la réalisation d'une douzaine d'études de ruissellement en zone urbaine et périurbaine, en priorité sur les communes à forts enjeux engagées dans une démarche de cohérence territoriale.

Sur la base d'un diagnostic précis des problématiques rencontrées, ces études seront conduites au stade « schéma » en vue de proposer des solutions d'amélioration et un choix de parti d'aménagement. Les solutions proposées devront être complémentaires des plans de gestion de bassins versants proposés à l'axe 6 et dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les syndicats de bassins adhérents au SMMAR.

La ou les solutions retenues par les maîtres d'ouvrage seront étudiées au stade AVP. Les prestations comprendront l'élaboration des dossiers préalables aux enquêtes publiques. L'objectif des solutions retenues sera de démontrer que la gestion des écoulements peut réduire l'aléa et donc la vulnérabilité des zones à enjeux humains, de l'activité économique, de l'environnement, du patrimoine culturel d'une commune ou d'une intercommunalité sans pour autant augmenter celle des zones situées à l'aval.

Par rapport aux solutions qui seront proposées, une attention particulière sera menée très en amont afin de tenir compte des impacts écologiques potentiels des projets (présence sur la zone d'étude de milieux sensibles et espèces remarquables, lien avec l'état des masses d'eau identifiées dans le SDAGE, impacts sur la qualité des eaux, etc.).

Les projets proposés devront relever d'une approche « multi-bénéfices » associant une urbanisation organisée et planifiée en fonction de la gestion des inondations (PPRI, PCS, réduction de vulnérabilité, résilience, sensibilisation...) et la préservation des milieux aquatiques (respect des zones de mobilité des cours d'eau, préservation des zones humides inventoriées, implication dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de la continuité écologique...).

Sur la base de ces études, un choix de sites pilotes sera effectué afin de les programmer en phase travaux (cette phase fera l'objet d'un avenant à mi-parcours du PAPI). Les principaux critères utilisés pour sélectionner les sites pilotes seront leur capacité à ralentir les écoulements et leur niveau d'intégration d'objectifs de préservation de l'environnement.

Maîtres d'ouvrage de l'action :

Syndicats de bassins adhérents au SMMAR

Modalités de mise en œuvre :

Les animateurs mis à disposition des collectivités maîtres d'ouvrage (action 4-2) seront chargés d'élaborer les cahiers des charges des études, d'assister les collectivités dans le choix des prestataires et la réalisation des prestations. La programmation des études sera assurée par le comité de programmation départemental GEMAPI.

Coût prévisionnel :

0.600 M€

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

- Maître d'ouvrage : 20%
- Etat MEDD : 50%
- Europe : 00% à 30%
- Conseil Régional LR : 00% à 20%
- Conseil Général Aude : 00% à 10%
- Autres financeurs : /

Echéancier prévisionnel :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions et travaux	0,100	0,300	0,100	0,050	0,050	0,000

Communication :

Les modalités de communication sont intégrées au travers des rapports d'activités du SMMAR et des rapports d'activités des syndicats de bassins maîtres d'ouvrage. Des articles de presse permettront de rappeler la nature et les résultats des études, ainsi que la mention des partenaires financiers associés.

Indicateurs de suivi / réussite :

Nombre d'études de ruissellement engagées en lien avec les enjeux (population concernée).